

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	40

N° 175/2019

OBJET : Optimisation de la fiscalité économique / Signature de conventions avec Ecofinance

L'an deux mille dix-neuf et le 5 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Marie-Christine ARAZILS donne procuration à Régis GRANGE, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN à Pierrette HENDRICK, Gilles COMBES à Danielle TENZA, Michel COURTIADÉ à Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN à Serge BAURENS, Franck MUNIGLIA à Céline GABRIEL.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG et Sabine PARACHE et Messieurs Denis BEZIAT, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Céline GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances indique que la CCBA souhaite mettre en place une étude pour l'optimisation de la fiscalité économique. Pour cela, il présente l'accompagnement suivant proposé par le cabinet Ecofinance :

- **Optimisation de la CVAE :** réalisation d'un diagnostic gratuit permettant de qualifier et quantifier les anomalies relatives à l'évaluation des valeurs locatives des locaux économiques, suivi d'une mission d'optimisation des bases par la rectification des anomalies.

- **Accompagnement à la Révision des Valeurs locatives des Locaux professionnels (RVLLP) :** réalisation d'une étude permettant d'analyser les méthodes d'évaluation des bases fiscales des locaux affectés à des activités économiques et les sous-évaluations qui en découlent. L'analyse portera sur les locaux dont la valeur locative planchonnée est supérieure à 10 000 euros.

Le coût de cette prestation se compose d'un prix forfaitaire de 7 500 € HT, et d'une rémunération proportionnelle à l'augmentation des recettes fiscales constatées et consécutives aux travaux menés. Cette rémunération proportionnelle s'élève à 50 % du gain constaté au-delà de 7 500 € (soit au-delà du prix forfaitaire), gain déterminé conformément à l'article 6.2 de la convention. Le montant cumulé des honoraires hors taxes (fixe + proportionnelle) est limité à 24 900 € HT. Dans l'hypothèse où la mission ne dégagerait aucune optimisation, Ecofinance ne percevra aucune rémunération variable.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la démarche d'optimisation de la fiscalité économique proposée,

APPROUVE les deux projets de convention avec ECOFINANCE annexés à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS